



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit d'ester

Question écrite n° 75321

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre les perspectives et les échéances de la modification législative souhaitée, en janvier 2005, par le Président de la République « pour permettre à des groupes de consommateurs et à leurs associations d'intenter des actions collectives contre les pratiques abusives observées sur certains marchés ». (INC 60 millions de consommateurs n° 391, février 2005). - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que le Président de la République, dans ses vœux adressés aux forces vives de la nation, a souhaité que soient créées de nouvelles procédures qui renforceraient les dispositifs existants et permettraient à des groupes de consommateurs et à leurs associations d'intenter des actions collectives contre les pratiques abusives observées sur certains marchés. Le Gouvernement examine, actuellement, les voies et moyens les plus susceptibles d'assurer aux consommateurs la défense de leurs droits, dans le respect des principes généraux de la procédure civile. À cet effet, un groupe de travail, composé à parts égales de représentants de consommateurs, de représentants de professionnels et de juristes qualifiés, a été constitué afin de dresser le bilan du droit existant et de formuler des propositions de nature à répondre aux besoins exprimés. Ce groupe de travail devrait prochainement achever ses travaux. Le Gouvernement pourra alors choisir, parmi les voies explorées par le groupe, celles qui lui paraîtront les plus efficaces et les plus protectrices de tous les intérêts en présence.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75321

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9329

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12116